



## Commune de DUNIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16.06.2025

### ORDRE DU JOUR :

#### AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Autorisations Spéciales d'Absences
- Adressage
- Etude signalétique
- Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

#### AFFAIRES FINANCIERES :

- Aménagement d'une zone de loisirs au Solier : demandes de subventions
- Sécurisation : demande de subvention

#### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Nelly BEULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Thierry SABOT (3).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Patricia SOUCHON est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Autorisations Spéciales d'Absences

Le Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels.

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) permettent à l'agent de s'absenter de son poste de travail avec, l'accord de l'autorité territoriale, pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif. (voir annexe)

Monsieur Le Maire explique que pour devenir applicable la collectivité doit se l'approprier par délibération de l'assemblée délibérante.

*Il est demandé au Conseil Municipal de les adopter.*

A la demande d'Isabelle MEYNET, l'autorisation d'absence relative au concours est précisée comme suit : « Dans la limite d'un concours ou examen par an ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, décide d'instaurer des autorisations spéciales d'absence au profit des agents

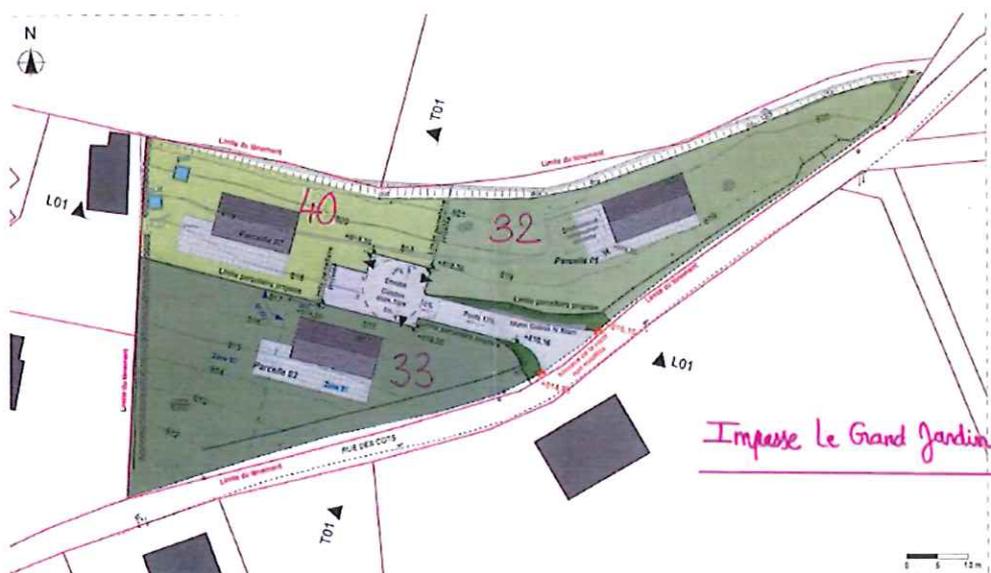
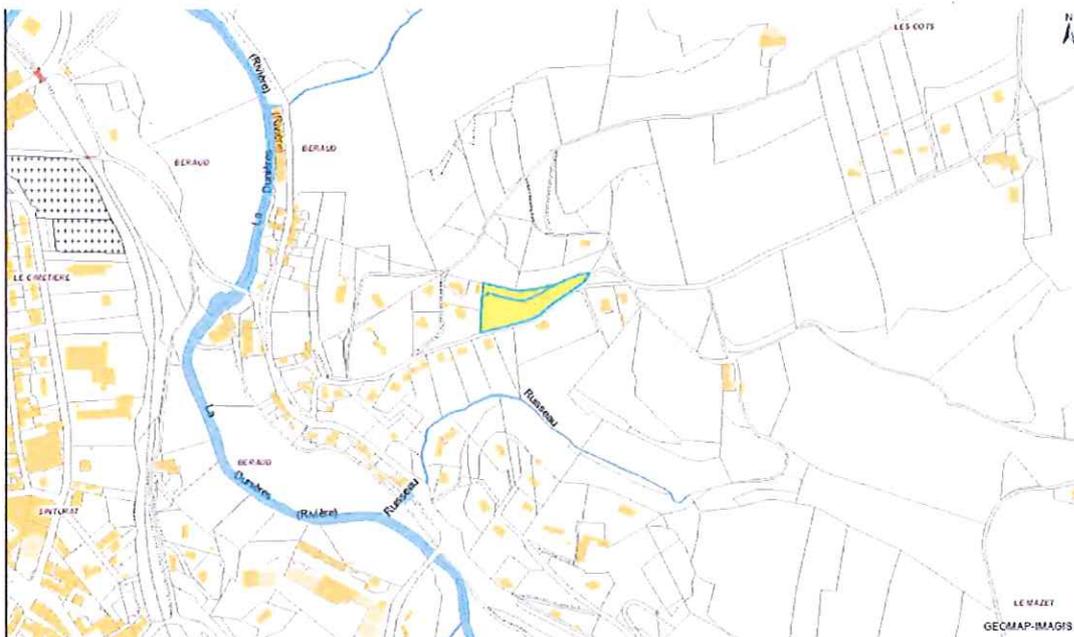
- Adressage

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20220530-6 du 30 mai 2022 validant le plan d'adressage de la Commune et conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

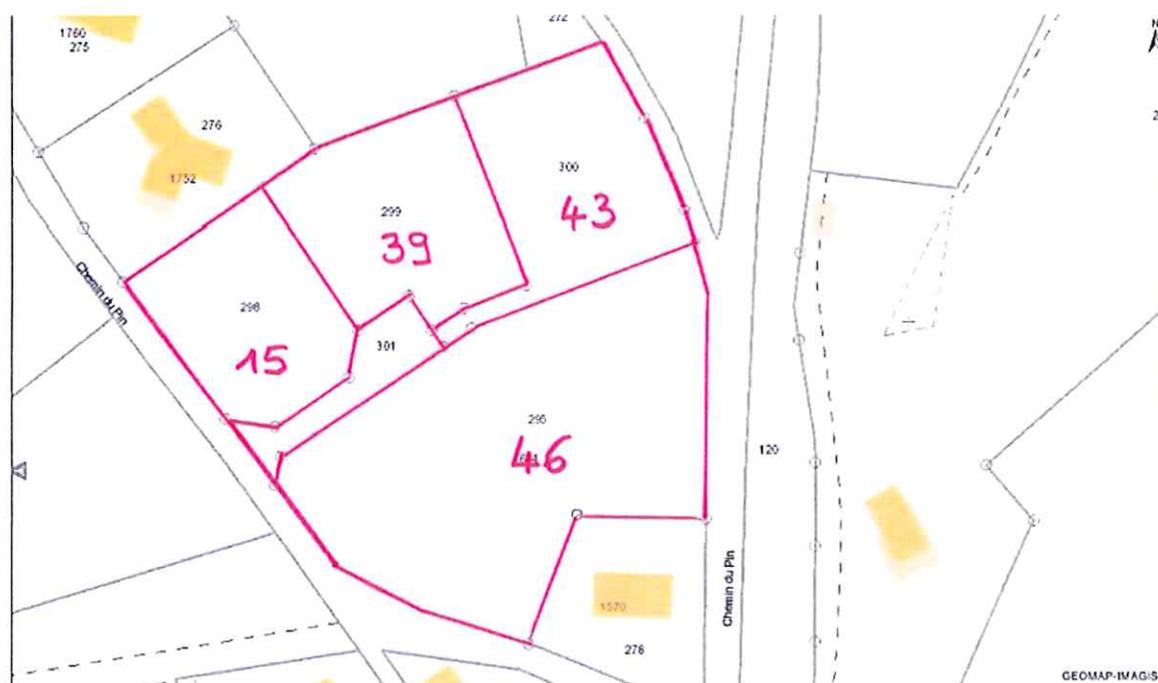
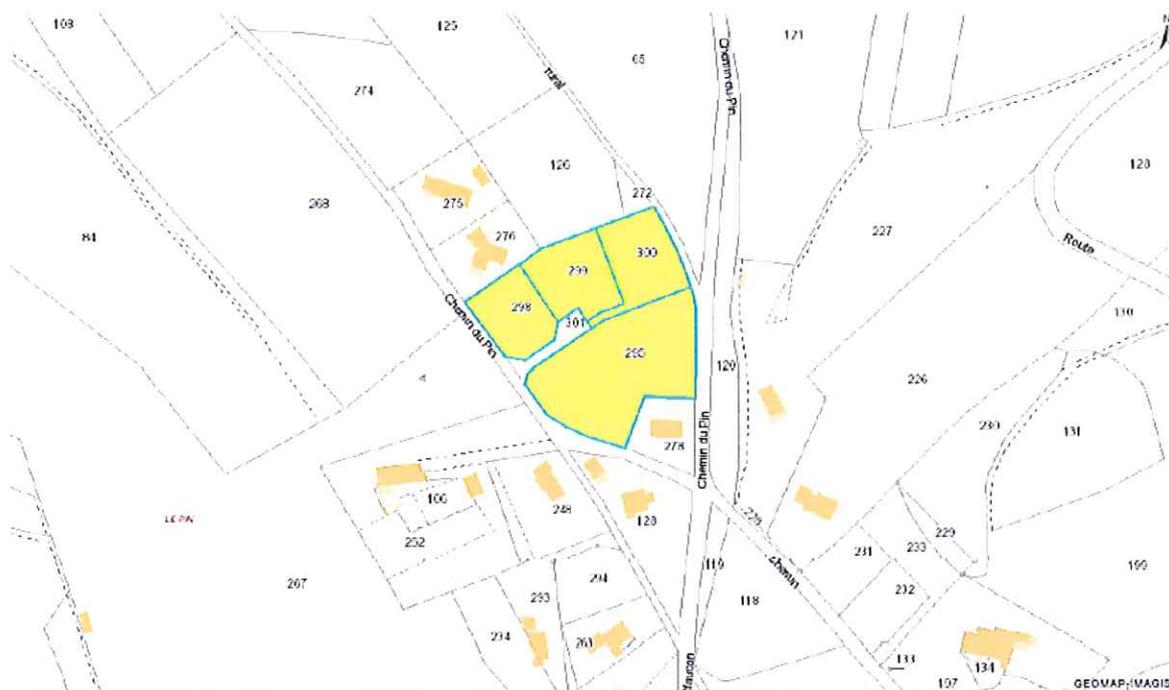
Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur Le Maire propose de dénommer la voie ci-dessous : Impasse Le Grand Jardin



Monsieur Le Maire propose de dénommer la voie ci-dessous : Impasse du Bois Joli



Monsieur Le Maire ajoute qu'il convient de régulariser la dénomination Les Hauts de Miramand, la voie allant de la parcelle AM 804 jusqu'à la parcelle AM 627, pour laquelle aucune délibération n'a été retrouvée.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer les voies :

- Impasse le Grand Jardin
- Impasse du Bois Joli

- *Les Hauts de Miramand*

Isabelle MEYNET demande qui est à l'origine de ces noms. Il lui est précisé qu'ils sont suggérés par les pétitionnaires.

Robert VALLAT demande si ces rues sont automatiquement intégrées dans le tableau des voies communales. Il lui est précisé que NON, pour l'instant, il s'agit de voiries privées qui pourront éventuellement faire l'objet d'une demande d'intégration dans le domaine public.

Emeline MOUNIER signale qu'elle a constaté sur ses correspondances avec le centre des impôts des erreurs dans la dénomination de son adresse. Il lui est précisé que les services administratifs travaillent actuellement sur la mise à jour de la BAN (Base d'Adresses Nationales).

Monsieur Le Maire informe que des travaux d'AEP ont actuellement lieu par le SEM pour déplacer une conduite vers l'Impasse du Bois Joli.

Robert VALLAT demande si l'emplacement de l'ilot à poubelles a été réfléchi pour desservir l'Impasse du Bois Joli. Pierrick MARCON, délégué du SICTOM prend note de la présente remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de nommer les voies suivantes :

- Impasse Le Grand Jardin
- Impasse du Bois Joli
- Les Hauts de Miramand.

- Etude signalétique

Monsieur le Maire informe que le Haut Pays du Velay Communauté propose de réaliser une étude signalétique sur les 3 communes « Petites Villes de Demain » du territoire.

Le coût de cette étude, réalisée par l'Atelier de Montrottier dont le détail figure en annexe, à la charge de la commune, est estimé à 11 050.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que cette étude peut bénéficier de l'aide de la Banque des Territoires et présente le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES HT        |             | RECETTES               |             |      |
|--------------------|-------------|------------------------|-------------|------|
| Etude signalétique | 11 050.00 € | Banque des Territoires | 5 525.00 €  | 50%  |
|                    |             | Autofinancement        | 5 525.00 €  | 50%  |
| TOTAL              | 11 050.00 € | TOTAL                  | 11 050.00 € | 100% |

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'aide auprès de la Banque des Territoires.*

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de PVD une somme de la Banque des Territoires reste à se répartir entre les 3 communes concernées pour mener à bien un projet groupé et commun.

L'étude signalétique a donc été retenue. Pour Monsieur Le Maire la signalétique d'une Commune montre son dynamisme tout comme le traçage au sol ou encore le fleurissement. Il cite en exemple, RAUCOULES qui utilise maintenant des pictogrammes.

Jean Paul GRANGE estime qu'il était possible de refaire la signalétique actuelle en la mettant à jour et éventuellement en modifiant la couleur et en ajoutant des totems sans pour autant passer par une étude. Il convient qu'il faudrait repenser celle du rond-point vers Carrefour dans sa globalité. Il regrette que son travail de mise à jour, à l'économie, ne serve à rien.

Isabelle MEYNET regrette que cette étude ne soit pas élargie à l'intégralité du territoire communautaire dans la logique et la continuation de celle menée par la Communauté de Communes. Marie Laure OUDIN la rejoint. Pour elle, les commerçants ont été déjà sollicités et leurs besoins sont connus.

Robert VALLAT souhaiterait le même style de signalétique pour marquer l'appartenance au territoire communautaire.

Pour Cédric BROUSSARD pour obtenir une cohésion communautaire elle passera par une couleur identique à toutes les Communes du territoire.

Monsieur Le Maire précise qu'à l'issue de l'étude, une commande groupée entre les 3 Communes pourrait être envisagée.

Isabelle MEYNET suggère de négocier la phase diagnostic en s'appuyant sur le travail déjà réalisé par Jean Paul GRANGE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre : Marie Laure OUDIN, 4 abstentions : Jean Pierre NOUVET, Jean Paul GRANGE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER) : approuve l'étude signalétique réalisée par l'Atelier de Montrottier pour un montant de 11 050 € HT soit 13 260 € TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Banque des Territoires une subvention de 5 525.00 € ;

- Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Depuis 20 ans, la réglementation impose aux collectivités locales de dématérialiser les échanges dans les procédures de marchés publics. Depuis cette date, les diverses réformes n'ont fait que renforcer le caractère obligatoire de la dématérialisation des procédures, notamment depuis le passage au « Tout démat » le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Outre la mise en ligne des dossiers de consultation, la plateforme de dématérialisation des marchés publics (profil acheteur) permet de recueillir les offres des entreprises en toute sécurité et confidentialité, la mise en œuvre des éventuelles négociations et la notification aux entreprises non retenues et attributaires.

Afin de permettre au plus grand nombre de satisfaire cette obligation, le Centre de Gestion a entrepris dès 2005 la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics, proposée à l'ensemble des collectivités

souhaitant en bénéficier. L'opération réitérée à plusieurs reprises arrive à terme le 31 décembre prochain.

Afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités et la mutualisation des moyens en la matière, le Centre de Gestion a décidé d'assurer la mise en place d'un 6<sup>ème</sup> groupement de commandes auquel la Collectivité est invitée à adhérer. Ce dispositif est établi en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics pour les 4 prochaines années (2026-2029).

Pour rappel, le recours à une plateforme de dématérialisation est obligatoire pour tout marché dont le montant est supérieur à 40 000 € HT.

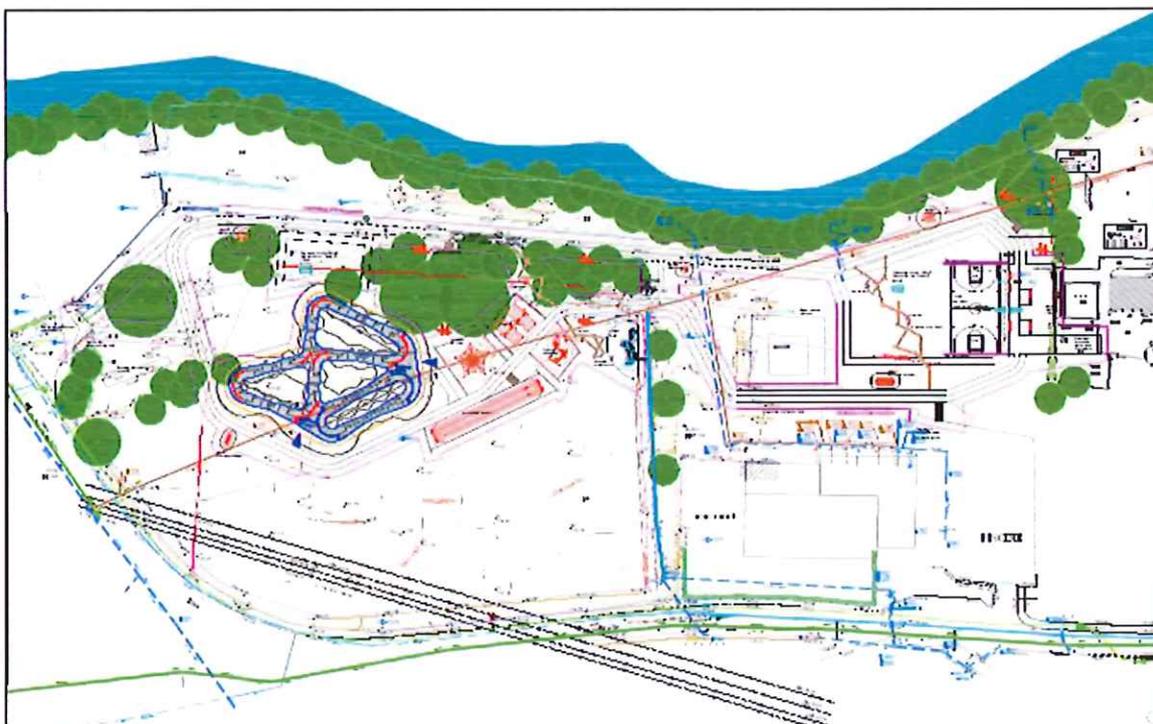
*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré valide la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion.*

#### AFFAIRES FINANCIERES :

- Aménagement d'une zone de loisirs au Solier : demandes de subventions

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations DCM 20241105-16 à DCM 20241105-21 du 5 novembre 2025 approuvant le projet d'aménagement d'une zone de loisirs au Solier.



Il rappelle que plusieurs financeurs peuvent être sollicités :

- l'ANS (Agence Nationale du Sport) :

| • DEPENSES en HT               |                     | RECETTES          |                     |                |
|--------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| Etudes                         | 24 627.88 €         | Région            | 250 000.00 €        | 26.51%         |
| MOE                            | 39 780.00 €         | DETR              | 177 600.00 €        | 18.84 %        |
| Espace verts - mobilier - jeux | 454 726.49 €        | Département       | 120 000.00 €        | 12.73 %        |
| Pumptrack                      | 135 550.00 €        | Leader            | 100 000.00 €        | 10.61 %        |
| Lot VRD                        | 288 197.70 €        | ANS               | 75 000.00 €         | 7.95 %         |
|                                |                     | Fonds de concours | 31 705.66 €         | 3.36 %         |
|                                |                     | Autofinancement   | 188 576.41 €        | 20.00%         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>942 882.07 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>942 882.07 €</b> | <b>100.00%</b> |

- DETR (Etat) - modification du plan de financement

| DEPENSES en HT                 |                     | RECETTES          |                     |                |
|--------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| Etudes                         | 24 627.88 €         | Région            | 250 000.00 €        | 25.28%         |
| MOE                            | 39 780.00 €         | DETR              | 177 600.00 €        | 17.96%         |
| Espace verts - mobilier - jeux | 454 726.49 €        | Département       | 120 000.00 €        | 12.14%         |
| Pumptrack                      | 135 550.00 €        | Leader            | 100 000.00 €        | 10.11%         |
| Lot VRD                        | 288 197.70 €        | Fonds de concours | 143 435.82 €        | 14.51%         |
| Dépenses imprévues             | 45 912.71 €         | Autofinancement   | 197 758.96 €        | 20.00%         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>988 794.78 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>988 794.78 €</b> | <b>100.00%</b> |

- LEADER - modification du plan de financement

Déplacements doux :

| DEPENSES en HT                 |                     | RECETTES        |                     |                |
|--------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| Terrassements -<br>démolitions | 76 650.00 €         | DETR            | 43 539.75 €         | 19.10%         |
| Cheminevements                 | 151 306.80 €        | Leader          | 93 234.33 €         | 40.90%         |
|                                |                     | Autofinancement | 91 182.72 €         | 40.00%         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>227 956.80 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>227 956.80 €</b> | <b>100.00%</b> |

Renaturation :

| DEPENSES en HT                             |                         | RECETTES        |                     |                |
|--|-------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| Travaux création<br>plateformes paysagères | 59 650.00<br>€          | DETR            | 36 973.68 €         | 19.10%         |
| Espaces verts                              | 133 929.49 €            | Leader          | 79 174.01 €         | 40.90%         |
|  |                         | Autofinancement | 77 431.80 €         | 40.00%         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>193 579.49<br/>€</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>193 579.49 €</b> | <b>100.00%</b> |

- Région AURA - modification du plan de financement

| DEPENSES en HT                 |                     | RECETTES          |                     |                |
|--------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| Etudes                         | 24 627.88 €         | Région            | 250 000.00 €        | 26.51 %        |
| MOE                            | 39 780.00 €         | DETR              | 177 600.00 €        | 18.84 %        |
| Espace verts - mobilier - jeux | 454 726.49 €        | Département       | 120 000.00 €        | 12.73 %        |
| Pumptrack                      | 135 550.00 €        | Leader            | 100 000.00 €        | 10.60 %        |
| Lot VRD                        | 288 197.70 €        | Fonds de concours | 106 705.66 €        | 11.32 %        |
|                                |                     | Autofinancement   | 188 576.41€         | 20.00%         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>942 882.07 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>942 882.07 €</b> | <b>100.00%</b> |

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du dossier l'Eau sur l'eau une étude floristique a été exigée. La renouée du Japon qui devait être initialement « parquée » sera finalement arrachée entraînant une plus-value. Il informe que des toilettes sèches desserviront le site.

Robert VALLAT regrette que pour éviter de toucher à la zone humide, le projet soit finalement déplacé dans une zone du PPRI plus risquée.

Cédric BROUSSARD demande où seront implantés les tennis.

Monsieur Le Maire informe que les terrains de tennis seront supprimés. Il précise que les services préfectoraux préconisent des équipements différents d'une Commune à l'autre.

Fanny MOURIER regrette ce discours. Actuellement, son fils et ses copains utilisent le City Park d'une commune voisine et elle ne pense pas qu'il revienne sur Dunières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Robert VALLAT) approuve le projet et les plans de financement actualisés et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

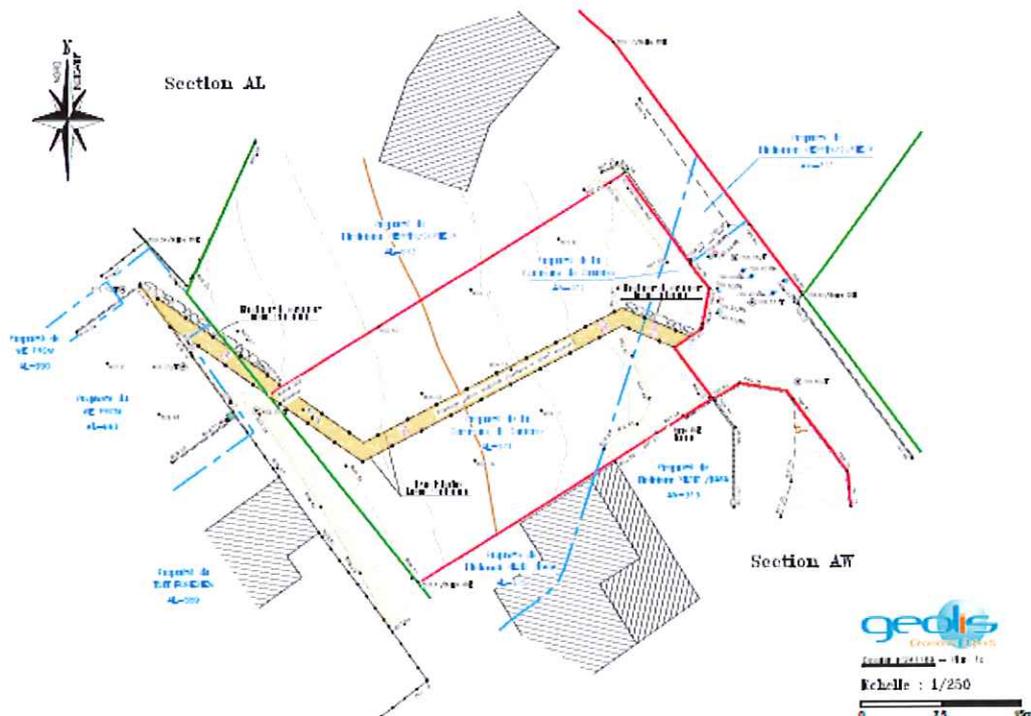
- Sécurisation : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM 20250513-4 du 13 mai 2025 sollicitant une subvention au titre des amendes de police pour la pose de signalisation et de barrières rappelant la présence de piétons

Monsieur le Maire propose d'ajouter à cette demande de subvention les opérations ci-dessous :

- Acquisition et démolition de la maison « Souvignet », rue du 8 mai, puis réhabilitation du trottoir,
- Création d'un chemin piétonnier reliant le Domaine des Aulnes au centre-bourg :

Le plan ci-dessous illustre les opérations de sécurisation, de réhabilitation et de création de chemin piétonnier.



- Réhabilitation du mur de soutènement de l'ancienne école des sœurs et déblaiement de la Rue de Saint Régis

Il présente le nouveau plan de financement incluant les investissements ci-dessus :

| DEPENSES HT   |                    | RECETTES          |                    |             |
|---|--------------------|-------------------|--------------------|-------------|
| Signalisation et barrières  | 9 385.00 €         | Amendes de Police | 25 808.27 €        | 30%         |
| Acquisition - démolition maison Souvignet et réhabilitation du trottoir | 22 868.30 €        | Autofinancement   | 60 219.29 €        | 70%         |
| Création chemin piétonnier – Domaine des Aulnes                         | 32 774.25 €        |                   |                    |             |
| Remplacement mur de soutènement et déblaiement « rue St Régis »         | 21 000.00 €        |                   |                    |             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>86 027.55 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>86 027.55 €</b> | <b>100%</b> |

Pascal GOUY informe de la création d'un chemin piétonnier temporaire desservant le Domaine des Aulnes pour la course de côte. Il précise qu'en cas d'urgence, de toute façon la course sera arrêtée pour permettre aux véhicules de secours d'accéder à ce lotissement.

Patricia SOUCHON souligne le mauvais état du Pont Rue de Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouvelles opérations et le nouveau plan de financement présentés et charge Monsieur le Maire de déposer les modifications au dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

#### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Décision 02/2025 marché de maîtrise d'œuvre ; programme voirie 2025  
SICC VRD pour un taux de rémunération fixé à 2.5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 3 750.00 € HT (4 500.00 € TTC).

Pascal GOUY informe de la tenue prochaine d'une Commission Travaux pour déterminer les routes à intégrer au programme voirie 2025.

#### DATE A RETENIR

Prochain Conseil Municipal : 22 /07/2025

Monsieur Le Maire informe que la pose des résines au complexe sportif est terminée ainsi que la peinture de la piste. Les bureaux de contrôle vont passer prochainement.

La déconstruction des HLM de la Moye devrait être terminée mi-septembre.

Les opérations de désamiantage sont en cours. Ensuite, le terrain sera reprofilé pour les futures aires de lancers.

L'élaboration du règlement intérieur est en cours d'élaboration en lien avec HPVc.

Isabelle MEYNET demande si un particulier pour aller courir. Elle souhaiterait que les utilisateurs soient associés à la rédaction du règlement. Monsieur Le Maire lui répond que, dans un premier temps, les utilisateurs seront limités aux associations et écoles. Ensuite, le complexe pourrait être ouvert au public, sous certaines conditions.

Robert VALLAT ajoute que pour utiliser les aires de sauts il conviendrait d'être licencié et donc assuré.

Marie Laure OUDIN demande où en est le projet de salle de sport au sein de l'ancienne Poste 17 Rue du Onze Novembre.

Monsieur Le Maire lui rappelle le souci de portance de la dalle. Le projet n'est pas abandonné mais ne se réalisera, sans doute pas, dans ce lieu.

Monsieur Le Maire informe que suite au transfert de la compétence eau et assainissement, les travaux de réseaux seront réalisés d'ici la fin de l'année : pour l'eau par le SEM et pour l'assainissement et les eaux pluviales urbaines par HPVc. L'aménagement sera réalisé par la Commune en 2026 et fera l'objet du dépôt du dossier de DETR 2026.

Monsieur Le Maire revient sur la coupure d'eau des 7-8 juin 2025. Il explique que suite aux orages les cartes électroniques ont grillé y compris celles émettrices d'alerte. Le bassin d'orage s'est donc vidé entraînant une rupture dans l'alimentation en eau potable. La reprise de l'activité industrielle le lundi n'a pas facilité le retour à la normale. Les poches d'air dans les conduites et la méconnaissance du réseau des agents du SEM a rendu la résolution du problème compliquée. Robert VALLAT regrette que le tuilage avec VEOLIA n'a pas été mis en place.

Monsieur Le Maire rappelle l'évènement à venir le vendredi 20 juin de la SAPAUDIA, de passage à DUNIERES pour un ravitaillement. Les scolaires et les bénévoles des Donneurs de Sang s'associent à l'évènement.

Monsieur Le Maire informe de la venue de l'évêque le dimanche 22 juin dans le cadre d'une visite pastorale. Un apéritif, offert par la Mairie, sera servi. L'association paroissiale et les acteurs économiques (CORNUT-MOULIN...) sont associés à l'évènement.

Monsieur Le Maire informe que le HPVc a lancé sa consultation pour choisir la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de l'école des Sœurs. Les élus communautaires veulent aller vite sur ce projet. Pascal GOUY précise que des discussions sont en cours pour la division parcellaire.

Monsieur Le Maire informe que le recours de l'association de la Villette en vue de faire suspendre les travaux de la société IN SECRETO a été rejeté.

Isabelle MEYNET regrette que la date de la fête de la musique de DUNIERES ait été déplacée. Monsieur Le Maire explique que cette date a été fixée en fonction des disponibilités de la troupe de danse. De fait, peu de personnes sont venues car une manifestation réunissant 1500 personnes avait lieu le même jour à MONTREGARD.

Monsieur Le Maire informe que les décorations réalisées par les enfants du centre de loisirs seront fixées prochainement aux jardins publics.

Monsieur Le Maire espère être lauréat du label « ville active et sportive » pour lequel la Commune de DUNIERES a candidaté.

Fin de la séance, fait à DUNIERES le 20 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Patricia SOUCHON



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

